

LA PROMENADE DES ARTISTES

Du 21 au 22 septembre 2024 – 2nd édition

Date limite de remise des dossiers – 31 mai 2024

La Ville de Lagny, René Barba et Côme de Drouas organisent, lors des Journées du Patrimoine, une promenade des artistes prenant la forme d'une exposition collective, 2nd édition. .

L'artiste designer René Barba, à l'initiative du projet, a imaginé un événement afin de mettre en valeur les artistes.

« Parce qu'il n'est pas toujours évident pour un artiste de se faire connaître et d'exposer son travail, l'idée qui sous-tend "la promenade des artistes" est de donner aux créateurs l'opportunité d'exposer et de promouvoir leurs œuvres dans les rues du centre-ville dans une ambiance conviviale. C'est aussi l'occasion d'organiser une rencontre entre un univers créatif et un public toujours curieux de découvrir les artistes et leurs créations. »

René Barba

Le but ?

- Accueillir plusieurs types de formes artistiques contemporaines sous toutes ses formes et styles (Peintures, sculptures, photographies, installations, vidéo, ...), soigneusement sélectionnés par un comité artistique.
- Rendre la culture accessible au plus grand nombre et la rapprocher au plus près de différents publics.
- Créer un moment de rencontre entre les artistes, galeristes, et autres professionnels.
- Apprendre à apprécier, comprendre et collectionner des œuvres d'art

A qui cela s'adresse t il ?

A tous les artistes professionnels.

Ou ? Quand ?

Le samedi 21 septembre de 10h à 20h et le dimanche 22 septembre 2023 de 10h à 18h.

DOCUMENTS À FOURNIR

(Tout dossier incomplet ne sera pas comptabilisé)

- 4 Photographies (HD de préférence) de vos œuvres les plus représentatives de votre travail artistique ainsi que leur poids, supports, dimensions, volume au sol...

Les œuvres constituées de supports distincts formant un ensemble cohérent, tels que les diptyques ou triptyques, sont autorisées.

Pour les œuvres en deux dimensions (peinture, dessin, photographie, etc.), une photographie de chaque œuvre réalisée présentant l'œuvre dans son ensemble et un détail de l'œuvre.

Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;

Pour les œuvres en trois dimensions (sculpture, installation, etc.), au minimum, deux photographies de chaque œuvre réalisée présentant celle-ci sous des angles différents.

Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;

Les œuvres doivent être finies et abouties au moment de la candidature de l'artiste. Aucune œuvre au stade de projet ne sera acceptée.

Les œuvres peuvent être des créations individuelles ou collectives.

Les titres, matériaux, dimensions (modalités d'installation particulière de chaque œuvre s'il y en a), et l'année de création de chaque œuvre sont à mentionner. Et l'estimation du prix de chaque œuvre proposée.

- C.V de votre démarche et votre parcours artistique (inspiration, techniques, expositions, prix...),
- Pièce d'identité : carte nationale d'identité (recto/verso) ou titre d'identité pour les étrangers,
- Justificatif d'assurance Responsabilité Civile à jour.

Dossier complet à envoyer par email à candidatures.artistiques@lagny-sur-marne.fr

INFORMATIONS SUR LES STANDS

- Stand 3 * 3 ou 4 *4, 2 grilles caddies, 2 tables et 2 chaises
- Frais de participation : 50, 00 € par emplacement pour toute la durée de l'évènement, selon la décision n°2023AR/121
- Il est demandé aux exposants de se munir d'éclairage (lampes sur batterie) et de matériel pour transporter les œuvres depuis son stationnement (type diable)

DETAILS DES CONDITIONS D'EXPOSITION POUR LES EXPOSANTS

Chaque exposant s'engage à être assuré par une responsabilité civile à jour, qu'il fournira à l'organisateur lors de sa demande d'inscription.

Chaque exposant sera responsable de la prise en charge de ses œuvres (transport, emballage, déballage, accrochage et dépose) durant toute l'exposition (avant/pendant/après).

Chaque exposant est libre de fixer ses propres prix de vente et aucune commission ne sera retenue sur les ventes réalisées dans le cadre de l'exposition.

Chaque exposant se verra remettre des flyers de l'exposition.

SELECTION DES ŒUVRES

L'exposition se fait par appel à candidature puis sélection par un comité de sélection.

Le comité est composé de :

- René Barba, artiste-designer à l'initiative du projet,
- Côme de Drouas, spécialiste dans le financement d'œuvres d'art et la création de projets artistique,
- Sébastien Monot, élu en charge de la culture, de la vie associative et de l'animation
- 3 à 5 membres nommés par Monsieur Le Maire

Le comité sélectionne les œuvres en fonction de leur qualité artistique, de la cohérence des œuvres entre elles et des contraintes spatiales et techniques du lieu d'exposition, conformément aux prescriptions, relatives aux stands, énoncées précédemment.

DATE DE REMISE DES DOSSIERS

La date limite de candidature est fixée au vendredi 31 mai 2024. Toute candidature adressée après cette date ne pourra être retenue.

Les dossiers sont à envoyer sous format numérique à l'adresse suivante : candidatures.artistiques@lagny-sur-marne.fr

Les dossiers trop volumineux pour un envoi par mail simple peuvent être transmis via WeTransfer ou toute autre plateforme de transfert de fichiers volumineux.

CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

Date limite de remise des dossiers de candidatures : vendredi 31 mai 2024 à 10h00

Date d'annonce de la sélection aux candidats : Juin 2024

Date estimée de livraison et d'installation des œuvres : le 21 septembre 2024 - matin
(Horaires d'installations à confirmer)

Dates d'ouvertures de l'exposition au public :

Samedi 21 septembre 2024 de 10h à 20h & dimanche 22 septembre 2024 de 10h à 18h

Un vernissage sera communiqué le samedi à 18h à la population, dans chaque stand. Il est demandé aux artistes de se prémunir de petites denrées apéritives.

Date de reprise des œuvres : à l'issue de la fin de la manifestation, soit le 22 septembre 2024 à 18h

MODALITES DE L'EXPOSITION

Les artistes sélectionnés seront installés en collaboration avec la Ville.

Si l'installation d'une œuvre nécessite des précautions particulières ou présente une complexité manifeste, l'artiste devra être présent lors du montage et du démontage.

Les œuvres doivent être prêtes à accrocher (systèmes de fixation fournis par l'artiste).

La scénographie de l'exposition relève du comité de sélection.

RENSEIGNEMENTS

SERVICE CULTURE / ESPACE CHARLES VANEL

22 boulevard du Maréchal Gallieni- 77400 LAGNY SUR MARNE

01.64.12.47.50

candidatures.artistiques@lagny-sur-marne.fr